



CONSEIL MUNICIPAL
du
Vendredi 03 novembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le 03 novembre, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Noyers sous la présidence de Monsieur Xavier RELAVE, maire de Noyers.

Présents : Xavier RELAVE, Eric BARNAULT, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX, Marc PELLETIER.

Absent : Monsieur Amaury David

Absents excusés : Monsieur Patrick FAUVELLE (pouvoir donné à M. RELAVE), Madame Paula COUTELLIER (pouvoir donné à Mme MARCEAUX), Monsieur Cédric COUDRE (arrivera à 19h15 – pouvoir donné à M. PELLETIER)

Secrétaire de séance : Madame Monique LEGRAS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09/09/ 2017 :

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose de rajouter, à l'ordre du jour, le point sur la fermeture de la Trésorerie de Lorris. L'assemblée accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

● **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Monsieur le Maire informe que, lors de la séance du conseil communautaire du 26/09/17, celui-ci a proposé une modification de ses statuts et que cette modification porte essentiellement sur la clarification des statuts dans l'attente de la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences optionnelles et la rétrocession de la compétence « financement du contingent SDIS sur le Lorriçois ».

Monsieur le Maire annonce qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification statutaire de la Communauté de communes.

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 22/09/17**

Monsieur le Maire informe que, dans sa séance du 22/09/17, la CLECT a procédé à l'ajustement des montants des attributions de compensation 2017 et à la rétrocession des charges liées à la rétrocession du contingent communal au SDIS aux communes du Lorriçois.

Monsieur le Maire annonce qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le rapport de la CLECT en date du 22/09/17.

- **ORIENTATIONS 2018 DU CCAS :**

Madame Monique LEGRAS présente les propositions d'orientation du Comité Consultatif des Affaires Sociales, pour l'année 2018 :

- ✓ Maintien de l'adhésion annuelle au F.U.L,
- ✓ Attention particulière portée aux personnes et familles en difficulté,
- ✓ Poursuite de la distribution des colis de fin d'année mais dans une volonté de soutien particulier aux personnes seules âgées de plus de 75 ans et aux couples dont l'un a plus de 80 ans. Ainsi, cette année, les bénéficiaires du colis de fin d'année seront, d'une part, les personnes seules de plus de 75 ans au 01/01/17 et les couples dont l'un a plus de 80 ans au 01/01/17.
- ✓ Maintien du repas annuel pour tout(e) nucérien(ne) ayant plus de 70 ans au 01/01/18.

Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite poursuivre des moments de rencontres et de convivialité entre les habitants de la commune, notamment grâce au repas annuel, au Gâteau Géant et à la galette des Rois lors des vœux de la municipalité.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 abstentions, décide d'adopter les propositions d'orientation du Comité Consultatif des Affaires Sociales et de Monsieur le Maire.

- **RECENSEMENT 2018 :**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'un recensement de la population se déroulera du 18/01/2017 au 17/02/2017.

Monsieur le Maire informe que, par arrêté du Maire, Mme Marie-Annick MARCEAUX a été nommée coordinateur communal.

Celle-ci présente au Conseil le fonctionnement du recensement et annonce qu'il a été créé, lors du dernier recensement, 3 zones géographiques. Mme MARCEAUX propose que ces 3 zones de découpage soient maintenues.

Un arrêté du Maire nommera 3 agents recenseurs. La population sera informée de l'identité de ces agents, notamment par l'intermédiaire du bulletin municipal.

Monsieur le Maire informe qu'une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 1573 euros sera allouée par l'Etat et que la collectivité reste libre quant à la rémunération des personnes recrutées. La rémunération par recenseur sera donc portée à 524.33 euros.


Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'adopter les propositions de Monsieur le Maire.

● **TARIFS 2018 DE LOCATION DES SALLES POLYVALENTES COMMUNALES :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réévaluer, à compter du 01/01/2018, les tarifs de location des salles polyvalentes de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'application, à compter du 01/01/2018, des tarifs suivants :

TARIFS 2018	SEMAINE			WEEK END		
	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe
 Résidents de Noyers	90€	120€	45€	175€	240€	100€
Chauffage (1er et 4 ^{ème} trimestres)	25€	25€	25€	45€	45€	25€
Résidents hors commune	160€	200€	100€	310€	410€	180€
Chauffage (1er et 4 ^{ème} trimestres)	25€	25€	25€	45€	45€	25€
Cautions	1000€	1000€	300€	1000€	1000€	300€

- **FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LORRIS :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la décision de l'administration fiscale représentée par son Directeur, du projet de fermeture de la perception de Lorris programmée au début de l'année 2018 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service public.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une motion dans ces termes :

- De s'opposer à la fermeture de la Trésorerie de Lorris et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public de proximité en milieu rural, tant au niveau de la mairie de Noyers que des habitants de la commune
- De demander la concertation promise qui n'a pas eu lieu
- De demander une communication transparente des services de l'Etat sur les motifs qui conduiraient à la décision de fermeture de la Trésorerie de Lorris au profit de celle de Châtillon-Coligny
- De demander à Monsieur le Préfet de lui communiquer l'accord du Ministre de tutelle quant à une opération de restructuration
- De souligner l'incohérence de déporter vers l'Est du département les services du trésor Public alors que le siège de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais est situé à Lorris.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire annonce que, dans le cadre de la commémoration du 11 novembre, un rassemblement aura lieu à 11h00 devant la Mairie. Les élus présents organiseront l'accueil des habitants. Monsieur le Maire précise que deux enfants participeront à cette commémoration grâce à une lecture de poèmes préparée avec leur enseignant.
- Monsieur le Maire fait un point sur les travaux engagés sur la commune : mise aux normes des sanitaires de la mairie et du cimetière, aire de jeux au lotissement de La Borde et les projets à l'étude, aménagement de la voie piétonne sur la D961, au lieu-dit « La Montagne », mise aux normes de l'éclairage public.
- Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais travaille actuellement sur le transfert des compétences « Eau et Assainissement » pour 2020.
- Monsieur le Maire informe que les démarches engagées en juillet 2016, auprès de la gendarmerie de Lorris, suite à la dégradation des miroirs au carrefour rue de St Genou/rue de la Mairie, ont abouti : un montant de 1203.77 € a été versé par les assurances au profit de la commune.
- Monsieur le Maire fait part du courriel de Madame GUEUGNON en date du 03 novembre 2017. Après débat, le Conseil décide de maintenir le prix de vente du terrain, 10, rue du Borneau, comme il a été fixé dans le compromis de vente signé le 26 juin 2017.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil la journée de « Don du sang des Elus » organisée, le 20 novembre 2017, salle du Préau, à Châteaurenard, de 15h30 à 19h30.
- Monsieur le Maire fait part du don de 100.00 € de Madame Ginette JALLET à l'occasion du mariage de sa petite fille, Madame Stéphanie GAUTIER-RUAUT, le 16 septembre dernier, à la mairie de Noyers.
- Monsieur le Maire fait savoir qu'une réunion publique d'information sur l'exercice nucléaire des 05 et 06 décembre prochains se tiendra le mardi 14 novembre 2017, à 18h00, salle polyvalente, rue de Châtillon à Dampierre-en-Burly.

● **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

- ✓ Madame Danièle GARAVOGLIA informe de la date de la soirée Gospel organisée par l'A.P.N et qui aura lieu le 25 novembre 2017, à 20h00, à la salle polyvalente Florimond Raffard de Noyers, dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine de Noyers.
- ✓ Monsieur Marc PELLETIER informe le Conseil qu'un travail est engagé dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, en collaboration avec Monsieur Cédric COUDRE.
- ✓ Madame Marie-Annick MARCEAUX prévient l'assemblée que la distribution du bulletin municipal se fera avant le début du recensement.
- ✓ Madame Angélique BEAUDOIN interpelle Monsieur le Maire afin de savoir si la commune a reçu un retour financier provenant des amendes de police. Monsieur le Maire précise que Monsieur Alain GRANDPIERRE, Conseiller Départemental, lui a confirmé l'attribution d'une somme de 7569.50 €. Une confirmation par courrier doit nous parvenir.

La séance est levée à 22h55.